



GUIDE D'AUTHENTIFICATION



Managed PKI pour SSL avec
Extended Validation
Exigences d'Authentification





TABLE DES MATIÈRES

+ Exclusion de Responsabilité et Limitation des Recours	3
+ Marques Commerciales	3
+ Vue d'Ensemble des Exigences Liées à Extended Validation	3
Récapitulatif des Exigences d'Authentification	3
+ Remise de La Lettre de Confirmation d'Un Avocat ou d'Un Comptable	3
+ Exigences d'Authentification de l'Organisation	4
+ Exigences d'Authentification du Domaine	4
+ Exigences d'Authentification du Contact de VeriSign au Sein de l'Entreprise	4
+ Exigences de Vérification des Commandes	5
+ Liens Connexes	5
+ Acceptation de Contrat	5
+ Lettre de Confirmation d'un Avocat ou d'Un Comptable pour Les Certificats SSL Extended Validation Émis à Partir d'Un Compte VeriSign Managed PKI pour SSL	5



Managed PKI pour SSL avec Extended Validation

Exigences d'authentification

+ Exclusion de Responsabilité et Limitation des Recours

VeriSign, Inc. a fait tout son possible pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Cependant, VeriSign, Inc. n'offre aucune garantie, qu'elle soit expresse, implicite ou légale, en relation avec les informations contenues dans le présent document. VeriSign, Inc. refuse toute responsabilité envers un tiers, quel qu'il soit, en cas de perte ou de dommages, qu'ils soient directs ou indirects, dus à une erreur, une omission ou une déclaration contenue dans le présent document.

En outre, VeriSign, Inc. refuse toute responsabilité découlant de l'application ou de l'utilisation du produit ou service décrit dans le présent document et dément toute interprétation selon laquelle les produits ou services qui y sont décrits ne transgressent pas de droits de propriété intellectuelle existants ou futurs. Aucun élément du présent document n'accorde au lecteur l'autorisation de fabriquer, d'utiliser ou de vendre des équipements ou des produits conçus en conformité avec ce document. Enfin, tous les droits et privilèges liés aux droits de propriété intellectuelle décrits dans le présent document sont la propriété du détenteur du brevet, de la marque commerciale ou de la marque de service, et aucune autre personne ne peut exercer ces droits sans l'autorisation expresse, l'autorité ou la licence obtenue auprès du détenteur du brevet, de la marque commerciale ou de la marque de service. VeriSign Inc. se réserve le droit d'apporter sans préavis des modifications aux informations contenues dans le présent document.

+ Marques Commerciales

VeriSign, le logo VeriSign, VeriSign Trust Network et les autres marques commerciales, marques de services et logos sont des marques commerciales déposées ou non de VeriSign et de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays. Les autres marques commerciales et marques de service de ce document sont la propriété de leur détenteur respectif.

+ Vue d'Ensemble des Exigences Liées à Extended Validation

Les certificats SSL Extended Validation (EV, validation renforcée) permettent de gagner le plus haut niveau de confiance possible de vos clients grâce à l'application des normes d'authentification les plus strictes du secteur en matière de certificats SSL. Conformément aux directives d'authentification Extended Validation, VeriSign est tenue d'obtenir et de vérifier de nombreuses informations d'identification concernant les demandeurs de certificats SSL EV.

Afin d'assurer la rapidité du traitement de votre demande de certificat SSL EV, veuillez vérifier et nous remettre les documents d'authentification suivants.

Récapitulatif des Exigences d'Authentification

- Le Contact de VeriSign au sein de l'organisation (la personne désignée dans la demande de certificat EV) doit approuver l'Acceptation de contrat.
- Pour accélérer l'authentification de votre commande, veuillez demander à votre avocat de remplir et de renvoyer la Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable.
- Vérifiez que vous avez satisfait à toutes les autres exigences d'authentification afin que votre commande puisse être traitée rapidement.

+ Remise de La Lettre de Confirmation d'Un Avocat ou d'Un Comptable

Afin de faciliter le traitement de votre commande, veuillez demander à votre avocat de remplir et de renvoyer la Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable. La Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable atteste de l'exactitude des renseignements fournis sur l'organisation et le certificat et permet d'accélérer l'émission de votre certificat.

IMPORTANT ! La Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable est le moyen le plus simple et le plus rapide de fournir les informations de vérification requises. Si ces informations ne sont pas fournies de cette manière, elles doivent l'être par d'autres moyens (décrits plus loin dans ce document).

VeriSign doit être en mesure de confirmer les points suivants concernant la Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable :

- La lettre doit avoir été établie par un avocat ou un comptable ou équivalent habilité à exercer la profession d'avocat ou de comptable dans le pays de la juridiction dans laquelle l'organisation qui fait la demande d'un certificat s'est constituée en société ou de toute autre juridiction dans laquelle elle possède des locaux ou est présente physiquement.

- VeriSign doit être en mesure de confirmer auprès de l'ordre compétent que l'avocat ou le comptable est inscrit au barreau de la juridiction appropriée.
- VeriSign doit être en mesure de confirmer la validité de la lettre de confirmation de l'avocat ou du comptable directement auprès de l'avocat ou le comptable qui l'a établie.

Vous trouverez la Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable à la page 5. Veuillez retourner la lettre remplie et signée par fax ou courrier électronique au numéro ou à l'adresse suivant :

0800 90 34 32 ou +41 26 429 7031
mpkisupport@verisign.fr

+ Exigences d'Authentification de l'Organisation

Pour remplir les conditions d'obtention d'un certificat SSL, une organisation doit être immatriculée en tant que société ou équivalent auprès de l'organisme gouvernemental compétent, dans le pays de la juridiction dont elle dépend.

VeriSign doit être en mesure de confirmer que l'organisation satisfait à toutes les exigences d'immatriculation suivantes :

- Le certificat d'immatriculation de l'organisme gouvernemental officiel doit indiquer :
 - Le numéro d'immatriculation de l'organisation ou la date d'immatriculation/de constitution en société de l'organisation.
 - L'adresse du siège social de l'organisation (ou l'adresse de l'agent agréé de l'organisation).
- Toute source de données non gouvernementale doit inclure l'adresse du siège principal de l'organisation (comme indiqué dans la commande).
- Si l'organisation est immatriculée depuis moins de 3 ans, VeriSign doit confirmer son existence opérationnelle par l'un de moyens suivants :
 - En se renseignant auprès d'une source de données non gouvernementale
 - ou -
 - En vérifiant que l'organisation est titulaire d'un compte de dépôt à vue actif (tel qu'un compte chèque) auprès d'une institution financière réglementée, soit par l'intermédiaire d'une Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable, soit en s'adressant directement à l'institution financière.

+ Exigences d'Authentification du Domaine

Pour qu'une organisation remplisse les conditions d'obtention d'un certificat SSL Extended Validation, les détails d'enregistrement de son domaine doivent correspondre à sa raison sociale, telle qu'elle figure dans la demande de certificat.

- Le nom de domaine doit être déposé auprès de l'ICANN ou de l'IANA (pour les noms de domaine par pays, dits ccTLD).
- Une relation de société mère ou de filiale n'est pas une preuve suffisante de la propriété du nom de domaine. Les détails de l'enregistrement du domaine doivent être mis à jour pour correspondre à la raison sociale de l'organisation telle qu'elle figure dans la demande de certificat.
- Lorsque les données d'enregistrement du domaine ne sont pas mises à jour pour correspondre à la raison sociale de l'organisation telle qu'elle figure dans la demande de certificat, VeriSign requiert l'opinion d'un avocat ou d'un comptable attestant que l'organisation a le droit exclusif d'utiliser le nom et vérifie ce fait directement auprès de l'organisme d'enregistrement des noms de domaine.
- Lors de l'appel de vérification, le Contact de VeriSign au sein de votre organisation doit confirmer que l'organisation est propriétaire du nom de domaine.

+ Exigences d'Authentification du Contact de VeriSign au Sein de l'Entreprise

Pour qu'une organisation remplisse les conditions d'obtention d'un certificat SSL Extended Validation, le Contact de VeriSign au sein de l'organisation, spécifié dans la demande de certificat, doit être employé par l'organisation qui fait la demande et être habilité à exercer et déléguer les responsabilités relatives au certificat Extended Validation.

Remarque : la situation d'emploi et l'habilitation de l'employé ne pourront pas être vérifiées par l'intermédiaire du site Web de l'organisation.

Remarque : si le Contact de VeriSign au sein de l'organisation, tel qu'il est désigné dans la demande de certificat, figure dans les archives publiques en tant que cadre (p. ex. président, PDG, directeur financier, directeur de l'exploitation, directeur informatique ou équivalent), la situation d'emploi et l'habilitation du contact sont considérées comme approuvées.

VeriSign doit être en mesure de confirmer que toutes les exigences suivantes relatives à son Contact au sein de l'organisation sont satisfaites :

- L'identité, la fonction et la situation d'emploi du Contact, par l'intermédiaire d'une source indépendante.

- Le Contact de VeriSign au sein de l'organisation est habilité à obtenir et approuver des certificats EV au nom de l'Organisation et à déléguer ce pouvoir à d'autres personnes. Ce point peut être confirmé par l'un des moyens suivants :
 - Une Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable
 - Un Avis de résolution de l'organisation
 - En contactant directement le PDG, le directeur de l'exploitation ou un cadre du même ordre de l'Organisation afin de confirmer l'habilitation du Contact de VeriSign au sein de l'organisation. S'il n'existe aucune archive publique concernant le PDG, le directeur d'exploitation ou un autre cadre, VeriSign contacte le service des ressources humaines de l'Organisation afin d'obtenir leurs coordonnées.

+ Exigences de Vérification des Commandes

Dans le cadre du traitement d'un certificat SSL Extended Validation, VeriSign est tenue de vérifier la demande de certificat et tous les détails relatifs au certificat auprès de son Contact au sein de l'organisation, tel qu'il est désigné dans la demande de certificat. VeriSign doit contacter son Contact au sein de l'organisation à l'aide d'un numéro de téléphone obtenu auprès d'une source indépendante (et non du numéro de téléphone indiqué dans la commande).

VeriSign obtient ledit numéro de téléphone par l'un des moyens suivants :

- En le recherchant dans une base de données téléphoniques reconnue pour la recherche de numéros de téléphone. À cet effet, veillez à ce que le numéro de téléphone principal de votre Organisation soit répertorié dans un annuaire téléphonique public.
- En consultant les données fournies dans la Lettre de confirmation d'un avocat ou d'un comptable.
- En le confirmant lors d'une visite du site réalisée par VeriSign.

Lors de l'appel de vérification, VeriSign doit confirmer les points suivants auprès de son Contact au sein de l'organisation :

- Le nom de l'administrateur Managed PKI désigné dans la demande de certificat, et si celui-ci est habilité à obtenir le certificat Extended Validation au nom de l'Organisation.

- L'administrateur Managed PKI est habilité à déléguer les responsabilités liées à Extended Validation.
- Le Contact peut confirmer que l'Organisation est propriétaire du domaine spécifié dans la demande de certificat et qu'elle a le droit de l'utiliser.
- Autorisation de la demande de certificat SSL Extended Validation.

+ Liens Connexes

Pour de plus amples informations sur SSL Extended Validation et les exigences d'authentification, veuillez consulter les sites suivants :

FAQ sur la technologie SSL Extended Validation :

<http://www.verisign.fr/ssl/ssl-information-center/extended-validation-ssl-certificates/index.html>

Directives concernant les certificats Extended Validation :

<http://www.cabforum.org>
www.verisign.fr

+ Acceptation de Contrat

Dans le cadre de l'appel de vérification, VeriSign procure un code de vérification à son Contact au sein de l'organisation. Le contact devra utiliser ce code au moment de son Acceptation du contrat EV en ligne. VeriSign envoie également un e-mail contenant un lien hypertexte vers le Contrat.

+ Lettre de Confirmation d'un Avocat ou d'Un Comptable pour Les Certificats SSL Extended Validation Émis à Partir d'Un Compte VeriSign Managed PKI pour SSL

À : VeriSign, France S.A.S.
 Fax : 0800 90 34 32 ou +41 26 429 7031
 Adresse électronique : mpkisupport@verisign.fr
 [Peut être envoyée par fax ou courrier électronique]
 Client : <Raison sociale exacte de l'Organisation¹>
 Contact de VeriSign au sein de l'organisation : <Nom exact du Contact de VeriSign au sein de l'organisation ayant approuvé l'Acceptation de contrat>

¹ Il doit s'agir de la raison sociale exacte du Client, telle qu'elle figure dans le registre de l'organisme d'immatriculation de la juridiction de constitution en société du Client. C'est le nom qui figurera sur le certificat EV.

Instructions

1. Cette lettre doit être remplie par votre conseiller juridique, qui doit être dûment inscrit auprès de l'ordre d'avocats de sa juridiction.
2. Si vous n'êtes pas en mesure de confirmer l'un des faits suivants, veuillez l'indiquer en barrant la section correspondante.
3. VeriSign vous contactera pour vérifier la validité de cette lettre.

Je, soussigné(e), représente l'Organisation (« Client ») susmentionnée. Mon Client m'a chargé de vous donner mon avis comme indiqué dans la présente lettre de confirmation. Cet avis est basé sur ma connaissance des faits en question et l'exercice de mon jugement et de mon expertise professionnels.

[Facultatif : veuillez insérer le texte préliminaire habituellement utilisé pour les lettres de confirmation dans votre juridiction.]

Sur ce fondement et par la présente, j'é mets l'avis suivant :

1. _____ [nom du Contact de VeriSign au sein de l'organisation] est employé(e) par mon Client en tant que _____ [fonction] et est habilité(e) à agir au nom de mon Client pour :
 - (a) Procurer les informations relatives à l'organisation de mon Client et requises pour l'émission d'un certificat EV, comme indiqué ci-dessus
 - (b) Faire la demande d'un ou de plusieurs certificats EV et autoriser d'autres personnes à faire une telle demande
 - (c) Accepter les obligations contractuelles pertinentes prévues par le Contrat d'abonnement VeriSign aux certificats SSL
 - (d) Confirmer la propriété du ou des domaines qui seront inclus dans les demandes de certificats EV.

2. Mon Client dispose de locaux et a son siège principal à l'adresse suivante :

Adresse : _____
 Ville : _____
 État : _____
 Code postal : _____
 Téléphone : [Indicatif] _____ [Numéro] _____

3. Mon client est propriétaire du nom de domaine (facultatif) _____ [domaine(s) inclus dans la demande de certificat EV] ou a le droit de l'utiliser pour s'identifier sur Internet.

4. Mon Client est titulaire d'un compte de dépôt à vue² auprès de _____ [nom de l'institution financière], une institution financière réglementée.

[Facultatif : veuillez insérer les limitations et les exclusions de responsabilité habituellement utilisées pour les lettres de confirmation dans votre juridiction.]

Nom : _____

Signature : _____

Nom du cabinet / de l'Organisation : _____

Date : _____

Juridiction(s) dans laquelle/lesquelles je suis habilité(e) à exercer la profession d'avocat(e) : _____

Coordonnées de l'ordre d'avocats auprès duquel VeriSign peut vérifier que vous êtes autorisé(e) à exercer la profession d'avocat(e) :

² Compte de dépôt à vue : compte détenu dans une banque ou une autre institution financière et dont les fonds sont payables à vue. L'objectif principal des comptes à vue est de faciliter les paiements sans numéraire au moyen de chèques, traites bancaires, prélèvements automatiques, virements électroniques de fonds, etc. L'usage varie selon les pays, mais un compte de dépôt à vue est généralement appelé compte chèque, compte avec chèques, compte courant ou compte de chèques.